



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 - 16/10/2024 - DELIB 2024-170
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **30**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

N° DCM : 2024-170-04S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **16 OCT 2024**
et de la publication le **16 OCT 2024**
Le Maire, _____

Objet :

ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES PAR LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
D'ILE-DE-FRANCE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DANS LE
CADRE DES RESEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
(REAAP)

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX,
Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO,
Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BRIE,
M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CHARTRAIN
M. DAMBRIN donne pouvoir à Mme LAURENT
Mme GRASSER donne pouvoir à Mme PINTO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-170

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les circulaires interministérielles N° 99/153 DU 9/03/1999 et 2008/361 du 11/12/2008 mettant en œuvre un dispositif de soutien aux parents dans leur fonction éducative,

VU la décision du comité des financeurs du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) du 27 février 2023,

VU le rapport n° 2024-170 présenté en Commission socio-culturelle en date du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT que les réseaux REAAP sont soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole ;

CONSIDERANT que la Commune de Sucy a déposé auprès de la CAF du Val-de-Marne un dossier REAAP, comprenant cinq actions au total ;

CONSIDERANT que dans le cadre de son Plan d'Action Sanitaire et Social, la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France a inscrit parmi les thématiques prioritaires le soutien aux familles et à la parentalité et octroie à la Ville de Sucy-en-Brie, une aide de 1 000 € pour l'action intitulée « conférences débats » ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

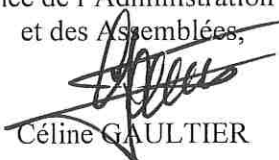
Article 1^{er} : APPROUVE l'accord de mise en œuvre 2024 – Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) - 94, entre la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France et la Ville de Sucy-en-Brie.

Article 2 : APPROUVE le principe d'une Convention d'Objectifs et de Financement – Aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre des REAAP, à venir entre la CAF et la Ville de Sucy-en-Brie.

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tout document, avenant ou convention relatif à ce dispositif.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX